

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 décembre 2017 à 19h30,**  
**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
8	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 <sup>ème</sup> délibération
26	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
27	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
28	MERY	T	Eudes BOUVIER	
29	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
30	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
31	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
32	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ FOUILLET
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

**Absents excusés :**

Isabelle MOREAUX-JOUANNET

AIX-LES-BAINS



**Autres présents non votants :**

Daniel de MEDTS  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Martine REVOL  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Véronique MERMOUD  
Catherine FABBRI  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Saint Offenge  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directrice de cabinet  
Directeur des services à la population  
Responsable service Finances  
Responsable service Urbanisme – Foncier – Habitat  
Responsable service Politique de la Ville  
Responsable Juridique/Assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 décembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (41 titulaires et 1 suppléant), et 56 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 13      Année : 2017  
Exécutoire le : 15 DEC. 2017  
Affichée le : 15 DEC. 2017  
Visée le : 15 DEC. 2017

### *ECONOMIE* **Association ADISES ACTIVE - Subvention 2017**

Monsieur le Président rappelle que GRAND LAC, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, soutient au titre de sa compétence "développement économique", les structures ou dispositifs intervenant dans ce domaine tels que l'Association ADISES ACTIVE.

#### **Présentation de l'association ADISES ACTIVE :**

Adises Active est membre du réseau national France Active, reconnue d'utilité publique. Créé à l'initiative de la Caisse des Dépôts, ce réseau a pour objet de favoriser la création et le développement de l'emploi local et de contribuer au développement économique solidaire des territoires. Elle regroupe 41 implantations en France. Adises Active est une association régie par la loi 1901, créée en 1990 à l'initiative du Conseil Général de la Savoie, des Chambres Consulaires et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adises Active contribue au développement économique et à la lutte contre l'exclusion, en favorisant le financement d'entreprises créatrices d'emplois et le développement des entreprises solidaires et associations d'utilité sociale.

#### **Les 3 principales missions sont les suivantes :**

- Faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire des demandeurs d'emploi ayant le projet de créer ou reprendre une entreprise (Très Petite Entreprises ou TPE < 10 salariés),
- Accompagner et financer le développement des entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : sociétés coopératives...
- Accompagner le développement et la démarche de consolidation économique des structures d'utilité sociale, notamment les associations, créatrices d'emplois par l'intermédiaire du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

L'association Adises Active a pour objectif d'accompagner, de financer et de suivre des projets de création ou de reprise d'entreprises sur les départements de Savoie et de Haute-Savoie :

- par un accompagnement à la structuration financière du projet et à l'intermédiation bancaire,
- par des avances remboursables à 0% d'intérêt, sans garanties (2 à 23 K€), remboursable avec ou sans différé, destinés à consolider les fonds propres,
- par des garanties bancaires (France Active Garanties) afin de faire levier et sécuriser le prêt bancaire,
- par un suivi technique post-crédation du chef d'entreprise.

Ce dispositif est complémentaire des autres outils de financement (Réseau Entreprendre Savoie, ADIE, Initiative Savoie). Le dispositif CitésLab porté par le service développement économique de Grand Lac depuis juillet 2011, a permis de renforcer les liens avec Adises Active sur les 3 champs d'intervention de l'association (TPE, mais également ESS et DLA). L'objectif est de mettre en place des ateliers de créativité et tables rondes dans la cadre de la sensibilisation à l'entrepreneuriat (création, reprise ou développement d'entreprise). En 2016, l'association Adises Active a étudié 140 projets de TPE et 184 structures de l'ESS.

Le montant des aides accordées aux TPE représente une somme de 3 351 K€ (soit 110 projets financés, dont 20 financées sur le territoire de Grand Lac). À noter que le taux de pérennité à 5 ans

des entreprises accompagnées et financées est de 78 % soit un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale (environ 50%).

En outre au titre de l'ESS et du DLA, le montant des aides accordées aux associations ou entreprises solidaire représente une somme de 1 560 K€ en financement, et 253 K€ en ingénierie DLA (soit 145 projets accompagnés et financés, dont 4 sur le territoire de Grand Lac).

### **Soutien de GRAND LAC à l'association ADISES ACTIVE :**

Au titre de l'année 2017, Il est proposé au conseil communautaire de renouveler le soutien à cette association et de verser **une subvention de 7 500 €** (montant identique à celui versé en 2016).

Cette subvention lui permettra de maintenir voire de développer ses actions sur le territoire en lien étroit avec le dispositif CitésLab porté par la collectivité depuis 2011.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place les modalités techniques du partenariat entre Grand Lac et l'association par l'intermédiaire d'un projet de convention annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 08 mars 2017 et que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2017, seront imputés sur la section de fonctionnement 292 du budget principal.

---

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport du Président,
- APPROUVE le versement d'une subvention de 7 500 € à l'ADISES ACTIVE, au titre de l'année 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 14 décembre 2017

Le Président,  
Dominique DORD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DORD', is written over a circular red stamp. The stamp contains the text 'GRAND LAC' and 'ADISES ACTIVE' around the perimeter.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 41
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre :

**L'association ADISES ACTIVE,**  
Fonds territorial France Active,  
Parc d'Activité Côte Rousse,  
180 rue du Genevois,  
73000 CHAMBERY

Représentée par Madame Isabelle BOURDIS, Présidente  
**Ci-après désignée "ADISES ACTIVE"**

### Et d'autre part :

**GRAND LAC,**  
**Communauté d'Agglomération**  
1500 Boulevard Lepic  
73100 AIX LES BAINS

Représentée par Monsieur Dominique DORD, Président  
**Ci-après désigné "GRAND LAC"**

- Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- Vu** la délibération du conseil communautaire de GRAND LAC du 14 décembre 2017,
- Vu** le budget 2017 de GRAND LAC,

### IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- 1) Adises Active est membre du réseau national France Active, reconnue d'utilité publique. Créé à l'initiative de la Caisse des Dépôts, ce réseau a pour objet de favoriser la création et le développement de l'emploi local et de contribuer au développement économique solidaire des territoires.

Adises Active est une association régie par la loi 1901, créée en 1990 à l'initiative du Conseil Général de la Savoie, des Chambres Consulaires et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adises Active contribue au développement économique et à la lutte contre l'exclusion, en favorisant le financement d'entreprises créatrices d'emplois et le développement des entreprises solidaires et associations d'utilité sociale.

Les 3 principales missions sont les suivantes :

- faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire des demandeurs d'emploi ayant le projet de créer ou reprendre une entreprise (Très Petite Entreprises ou TPE < 10 salariés),

- accompagner et financer le développement des entreprises du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : sociétés coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises de travail adapté, associations employeurs d'utilité sociale...
- accompagner le développement et la démarche de consolidation économique des structures d'utilité sociale, notamment les associations, créatrices d'emplois par l'intermédiaire du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

L'association Adises Active a pour objectif d'accompagner, de financer et de suivre des projets de création ou de reprise d'entreprises sur les départements de Savoie et de Haute-Savoie :

- par un accompagnement à la structuration financière du projet et à l'intermédiation bancaire,
- par des avances remboursables à 0% ou à taux bonifié, sans garanties, remboursable avec ou sans différé, destinés à consolider les fonds propres,
- par des primes pour des publics spécifiques (CAP'jeunes, Prime l'Déclic) ou pour l'essaimage de nouvelles structures de l'ESS (Fonds de Confiance)
- par des garanties bancaires (France Active Garanties) afin de faire levier et sécuriser le prêt bancaire,
- par un suivi technique post-crétion du chef d'entreprise.

2) Grand Lac, dans le cadre de sa politique de développement économique, désireuse de contribuer au développement des outils d'appui à la création d'activités et d'emplois ainsi qu'à leur maintien, souhaite contribuer au soutien de cette initiative.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

GRAND LAC soutient, au titre de sa compétence développement économique les structures et associations intervenant dans les domaines de l'économie.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre GRAND LAC et l'association ADISES ACTIVE en vue de contribuer au fonctionnement et à la communication de l'association ADISES ACTIVE.

### **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'année 2017.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPES DU PARTENARIAT**

GRAND LAC et ADISES ACTIVE s'engagent dans le cadre de cette convention à un échange d'informations et à la mise à disposition de compétences.

- l'Association ADISES ACTIVE s'engage à :
  - accueillir et conseiller les chefs d'entreprises présents sur le territoire de Grand Lac,
  - accueillir et conseiller les structures de l'ESS présentes sur le territoire de Grand Lac,
  - associer Grand Lac aux opérations de communication événementielle qui seront menées pour promouvoir l'association,

- informer et orienter vers Grand Lac, dans le cadre du dispositif CitésLab, les porteurs d'idée et/ou de projet, soit en phase d'amorçage, soit à la recherche d'informations économiques territoriales ou de conseils,
  - citer Grand Lac parmi les partenaires financiers dans les manifestations et documents de communication,
  - organiser ou participer à des manifestations organisées sur son territoire, telles que séminaires, ateliers, conférences ou forums, sur le thème du financement et de l'accompagnement de la création et du développement des entreprises,
  - communiquer à Grand Lac les dates prévues des événements et des formations organisées dans le cadre de l'animation de l'association,
  - inviter Grand Lac à l'assemblée générale de l'association.
- GRAND LAC s'engage à :
- désigner un correspondant pour l'association ADISES ACTIVE en charge d'animer le partenariat,
  - informer et orienter vers l'association ADISES ACTIVE les porteurs de projets de création/reprise d'entreprises, et les structures de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) en recherche d'accompagnement et de financement.

#### **ARTICLE 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE PAIEMENT**

Par délibération du 14 décembre 2017, le conseil communautaire de GRAND LAC a fixé le montant de la subvention attribuée à l'association ADISES ACTIVE à **7 500 euros** pour l'année 2017.

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois sur le fondement de la présente convention signée par les parties.

La subvention de fonctionnement de Grand Lac devra être exclusivement affectée à la réalisation du programme que l'association lui a présenté. Son rapport annuel d'activités et ses comptes devront être communiqués à Grand Lac dès leur validation par l'assemblée générale de l'association.

En cas d'utilisation non conforme à l'objet de la présente convention ou en cas de non utilisation, l'association s'engage à reverser le montant de la subvention à Grand Lac de sa propre initiative. Dans tous les cas, Grand Lac se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la subvention par l'association et d'exiger éventuellement le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés. Grand Lac pourra demander, si besoin, des compléments d'information à l'association au vu des documents transmis.

En cas de refus de l'association ADISES ACTIVE de communiquer ses budgets, documents comptables et comptes-rendus d'activité (comprenant une évaluation qualitative et quantitative de l'action de l'association), Grand Lac pourra décider d'exiger le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés, dont il ne pourrait pas être justifié d'un usage conforme à la présente convention.

L'association ADISES ACTIVE s'engage sur l'honneur à respecter l'ensemble des dispositions légales auxquelles elle est soumise

## **ARTICLE 5 : PROCEDURE BUDGETAIRE PREALABLE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION PAR GRAND LAC**

Pour toute nouvelle demande de subvention, l'association ADISES ACTIVE s'engage à présenter à Grand Lac son bilan annuel d'activités, ses comptes certifiés, son programme prévisionnel d'actions pour l'année suivante et sa demande de subvention annuelle au plus tard **le 31 décembre** de l'année en cours pour l'année suivante.

## **ARTICLE 6 : RESILIATION**

En cas de non respect par l'association de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, Grand Lac sera fondée à résilier la présente convention. En cas de non respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par les parties sous réserve d'un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

La liquidation de la subvention sera alors effectuée au prorata temporis. Un titre de recette sera émis par Grand Lac si besoin.

La résiliation par Grand Lac n'entraînera, au profit de l'association ADISES ACTIVE aucun versement d'indemnité de quelque nature que ce soit.

## **ARTICLE 7 : CADUCITE DE LA CONVENTION**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association. Dans ce cas, l'association s'engage à restituer à Grand Lac les subventions de fonctionnement non utilisées.

## **ARTICLE 8 : LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toute action par voie judiciaire, un accord amiable.

Fait en 3 exemplaires originaux,

Aix-les-Bains, le 2017.

**ADISES ACTIVE**

**GRAND LAC,  
Communauté d'Agglomération,**

**Isabelle BOURDIS**  
Présidente

**Dominique DORD**  
Président



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Economie - Association ADISES ACTIVE - Subvention 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/12/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/12/2017

---

**Numéro de l'acte :** d2156 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20171214-d2156-DE

---

**Date de décision :** 14/12/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions